



Bilan 2016

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE



PRÉFET
DE LA MARNE



L'Etat dans la Marne

Après une année pleine dans ma fonction de préfet de la Marne, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'action des services de l'Etat dans le département, pour l'année 2016.

Le 24 février 2016, le ministre de l'Intérieur dévoilait, à Châlons-en-Champagne, la carte des 47 préfectures ou sous-préfectures qui accueilleront à partir de 2017 une plate-forme spécialisée dans l'instruction des demandes de titres. Cette annonce se faisait dans la continuité du déploiement du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) qui conforte nos missions essentielles et donne un cap au réseau préfectoral : un service public amélioré au plus près des citoyens, qui donne la priorité au développement des projets locaux, à la gestion locale des crises pour venir en secours aux citoyens, au respect des lois et à la lutte contre la fraude documentaire. PPNG a grandement impliqué les personnels préfectoraux qui, tout en menant leurs missions habituelles, ont commencé à mettre en œuvre les transformations que ce plan implique. Je tiens à saluer leur engagement.

Tout comme en 2015, cette année aura aussi fortement été marquée par la mobilisation des services de l'Etat pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation. Cette lutte se poursuit en parfaite synergie avec nombre d'institutions, d'associations et collectivités.

Mais les services de l'Etat vont bien au delà des services préfectoraux et des forces de l'ordre, ce sont de nombreuses entités qui mettent en œuvre au quotidien les instructions gouvernementales. J'espère que la lecture de ce bilan de l'activité des services illustrera l'engagement de ces fonctionnaires au service du développement de notre territoire et de l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je vous en souhaite une bonne lecture.



Denis Conus
Préfet de la Marne



L'Etat dans la Marne

Sommaire

1 - L'économie	
Les aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales	4
La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	5
Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	6
L'aide à la création d'emplois et au développement économique	7
Les contrats unique d'insertion	8
Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne	9
La modernisation du réseau ferroviaire fret capillaire	10
2 - Le territoire	
La nouvelle carte de l'intercommunalité dans la Marne	12
La réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat	14
Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public	15
La situation en matière de planification	16
3 - La sécurité	
La lutte contre le terrorisme : le nouveau plan Vigipirate	19
La lutte contre le terrorisme : vigilance renforcée	20
La sécurisation des établissements scolaires	21
L'accompagnement social des familles et des jeunes en voie de radicalisation	22
La lutte contre la délinquance : le contrôle des flux	23
La sécurité routière	24
Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation	25
La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette	26
Les plans de prévention	27
Le renforcement de la sécurisation de l'aéroport de Vatry	28
4 - La réglementation	
L'immigration et l'intégration	30
L'accueil des réfugiés et des migrants de Calais	32
La circulation et les armes	33
La lutte contre la fraude documentaire	34
La réforme du permis de conduire	35
L'accessibilité des établissements recevant du public	36
5 - L'agriculture	
Les chiffres clés de la campagne PAC	38
La crise céréalière	39
La gestion agro-sylvo-cynégétique	40
L'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des Établissements Recevant du Public (ERP) accueillant des personnes vulnérables	41
6 - L'environnement	
La biodiversité	43
La modernisation des procédures environnementales	44
Les territoires à énergie positive pour la croissance verte	45
La police de l'eau : les inspecteurs de l'environnement sur le terrain	46
Le foncier	47
Étude environnementale autour du complexe agro-industriel de Bazancourt	48
Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rémoise	49
Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)	50
En compétition pour le CUBE2000	51
7 - La cohésion sociale	
Les Programmes Nationaux de Renouveau Urbain (PNRU)	53
Le logement le bilan de la programmation 2016	54
Le service civique	55
Les accueils collectifs de mineurs	56
Le développement de la pratique sportive et protection des usagers	57
Le schéma départemental des services en faveur des familles	58
L'accompagnement et l'insertion dans le logement	59
La rentrée Citoyenne	60
Les valeurs de la République à l'École	61



L'Etat dans la Marne

1 - L'économie



L'Etat dans la Marne

Les aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la baisse des dotations du fait de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques de la France. Cette baisse porte sur un montant de 3,67 milliards euros pour 2016.

Cependant, dans le même temps, afin d'atténuer cet effort pour les communes les moins riches, les mécanismes de péréquation ont été encore renforcés. C'est ainsi que les dotations de péréquation ont connu les évolutions suivantes au niveau national (en millions d'€) :

	2015	2016	Evolution
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1,730	1,91	10,40%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1,125	1,242	10,40%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794,06	794	0%

Pour la Marne, ces mesures se sont traduites de la façon suivante (en millions d'€):

	2015	2016	Evolution
DGF forfaitaire	222,011	192,786	-13,16%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	31,398	35,515	13,11%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	8,569	9,377	9,50%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	4,88	4,806	-1,50%
Dotation politique de la ville (DPV)	1,069	3,814	256,70%



L'Etat dans la Marne

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La loi de finances 2016 a poursuivi l'effort en faveur de l'investissement public local entrepris par le gouvernement depuis 2 ans.

Sur 2016, l'effort a porté sur un 1 milliard d'€ qui se traduit par :

- l'abondement de 200 millions de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) portée ainsi au niveau national à 816 millions d'€ (destinée à financer des projets d'investissement, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural)
- la création d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et EPCI à fiscalité de 800 millions d'€, répartis comme suit : 500 M€ au titre du soutien des grandes priorités gouvernementales : enveloppe 1 (toutes les communes et EPCI sont éligibles à cette enveloppe), 300 M€ pour le soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres : enveloppe 2.

Au total, la Marne a ainsi bénéficié de **16 682 349 €** dont :

- 8 386 735 € au titre de la DETR
- 4 753 894 € au titre de l'enveloppe 1 du FSIL
- 3 541 720 € pour l'enveloppe 2 du FSIL

Ce dispositif d'appui à l'investissement public local a connu un véritable engouement dans le département. La mobilisation des porteurs de projets a été importante. Cela a permis la concrétisation d'un grand nombre de projets dès cette année 2016 dans l'objectif d'un soutien massif aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Ainsi, la DETR a permis le financement de
218 dossiers représentant un investissement total de 31 571 264 €

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

La 1^{ère} enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a permis d'accompagner le financement de 110 dossiers :

Catégorie d'opération	Montant	Aide	%
75 dossiers de mise aux normes des équipements publics	7 682 485 €	2 036 749 €	42,85 %
15 dossiers liés à la transition énergétique	1 634 923 €	454 346 €	9,56 %
15 dossiers liés à la rénovation thermique	4 457 019 €	886 833 €	18,65 %
4 dossiers liés au développement des infrastructures en faveur de la mobilité	4 954 812 €	1 360 135 €	28,61 %
1 dossier lié au développement énergies renouvelables	79 042 €	15 831€	0,33 %
Soir un total de 110 dossiers	18 808 281 €	4 753 894 €	100 %

Au titre de la 2^{nde} enveloppe du FSIL, 17 opérations ont été subventionnées pour un coût total de travaux de 13 017 870 € hors taxes. L'accent a été mis sur les revitalisations de centres-bourgs et le réaménagement des espaces publics.





L'Etat dans la Marne

L'aide à la création d'emplois et au développement économique

La loi du 17 janvier 2002 a instauré une obligation de revitalisation des territoires pour les sociétés de plus de 1 000 salariés qui mettent en œuvre un Plan de Sauvegarde de l'Emploi conduisant à des licenciements collectifs qui, par leur ampleur, affectent l'équilibre du ou des bassins d'emploi concernés.

Cette obligation se traduit par la signature d'une convention entre l'État et l'entreprise concernée, qui devra s'acquitter d'une contribution financière, destinée à alimenter le fonds de revitalisation.

L'obligation de revitalisation permet ainsi d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques à travers un ensemble d'actions destinées à promouvoir l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois en remplacement de ceux supprimés par des licenciements collectifs.

Dans la Marne, plusieurs types de mesures à destination des entreprises des bassins d'emploi concernés ont été mis en œuvre : l'accompagnement à la création d'emploi, l'attribution de prêts à taux zéro, le soutien à la création et la reprise d'entreprise via une plate-forme d'initiative locale et le soutien à l'insertion par l'activité économique.

Depuis 2005, 4 fonds de revitalisation ont été créés dans la Marne : Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne et un 4^{ème} fonds, créé en 2016, sur le bassin de Vitry-le-François. Ces fonds locaux fonctionnent à travers 2 instances : un comité de pilotage chargé de suivre l'état d'avancement des conventions signées avec les entreprises dans le périmètre du bassin d'emploi et un comité d'agrément dont le rôle est d'examiner les demandes de financement, et de décider de l'attribution des aides et de leur quantum.

Depuis la conclusion des 1^{ères} conventions de revitalisation, en 2005, ce sont 20 conventions qui ont été signées pour près de 4,5M€, qui ont contribué, à ce jour, à la recréation de 1 648 emplois dans le département de la Marne.

**En chiffres : en 2016, 35 dossiers ont été validés dans le département
correspondant à 238 créations d'emplois,
soit 384 500 € d'aides attribuées, répartis comme suit :**

**Bassin de Reims, 138 créations d'emplois, soit 148 000 € attribués
Bassin de Châlons-en-Champagne, 46 créations d'emplois, soit 119 000 € attribués
Bassin d'Epernay, 37 créations d'emplois, soit 77 000 € attribués
Bassin de Vitry-le-François, 17 créations d'emplois, soit 40 500 € attribués**



L'Etat dans la Marne

Les contrats uniques d'insertion

L'année 2016 s'est inscrite dans la continuité de la mobilisation pour l'emploi à travers le recours aux contrats aidés, qui peuvent constituer une première étape vers l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les emplois d'avenir (EAv)

Le travail de collaboration et d'étroit partenariat construit avec le réseau des prescripteurs, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi a permis d'atteindre pleinement l'objectif départemental avec la conclusion de 848 emplois d'avenir, majoritairement recrutés dans le secteur non marchand. 18,8% des jeunes concernés sont issus des quartiers « politique de la ville ». La mobilisation financière de l'Etat porte sur un montant total de 4 207 000 € en crédits de paiement.

Les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)

Parallèlement aux emplois d'avenir, les autres dispositifs d'aide à l'emploi visant le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle (seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers « politiques de la ville » ou des zones de revitalisation rurale...) ont été fortement mobilisés avec la signature de 1745 CAE et 461 CIE, permettant d'atteindre globalement l'enveloppe allouée à la Marne pour les CAE (1952) et les CIE (461).

L'aide globale de l'Etat pour la rémunération des bénéficiaires de ces contrats aidés représente un effort financier de 6 465 000 €.

En chiffres :

**le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
a connu une diminution significative de 6,5% en 2016 par rapport à 2015**



L'Etat dans la Marne

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne

Pour accompagner la restructuration des services de défense décidée en fin d'année 2014, la ville de Châlons-en-Champagne et son agglomération bénéficient d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), signé le 28 août 2015 par le Premier ministre.

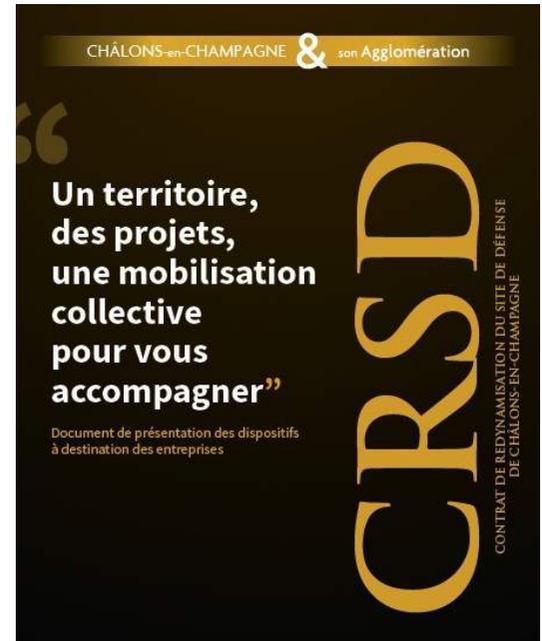
Par ailleurs, un second contrat d'accompagnement à la redynamisation de Châlons-en-Champagne est associé au CRSD. Elaboré conjointement et en cohérence, il permet de préciser les conditions de mobilisation de crédits interministériels de l'Etat (19 millions d'€) complémentaires aux crédits du CRSD (11 millions d'€). Ces deux contrats portent sur un montant estimé de dépenses et travaux de 131 millions d'€.

En 2016, **le comité de pilotage du CRSD s'est réuni 9 fois** (14 fois depuis la signature en août 2015). Au total en 2016, **un peu plus de 12 millions d'€ de travaux et de prestations** ont été accompagnés et ont bénéficié du soutien du Fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) et du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT).

En 2016, **1,5 millions d'€ (FRED) ont été mobilisés pour soutenir les entreprises dans leurs investissements d'un montant total de 11 millions d'€ et dans leurs projets de création de 212 emplois**.

Enfin, dans le même temps, les entreprises commerciales et artisanales de la ville de Châlons-en-Champagne ont bénéficié de **480 000 € d'exonérations fiscales liées** au classement en zone de restructuration de défense (ZRD). Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, 1 million d'€ d'exonérations ont été accordées aux entreprises.

**Les partenaires du CRSD
ont élaboré divers documents
pour accompagner
les porteurs de projets,
à découvrir sur marne.gouv.fr
ou investir.chalons-agglo.fr**





L'Etat dans la Marne

La modernisation du réseau ferroviaire fret capillaire

Le maintien du réseau ferroviaire capillaire et des flux associés est essentiel tant pour l'économie régionale que pour l'équilibre global du système de transport ferroviaire, alternative durable au transport par la route.

Toutefois, le réseau capillaire dans le Grand Est long de 635 km nécessite des investissements de remise en état sur un linéaire de 543 km pour conserver plus de 3 millions de tonnes transportées / an, soit plus de 3000 trains / an.

Sous l'impulsion de l'Etat et du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (SNCF Réseau), des comités de lignes ont été organisés en 2015 en présence des acteurs intéressés, tels le conseil régional, le département de la Marne, les communautés de communes concernées et les entreprises embranchées. Leur objectif était de définir conjointement les besoins en investissement et en maintenance afin d'assurer la pérennité de ces lignes.

Dans la Marne, 4 lignes du réseau ferroviaire capillaire feront l'objet de travaux de remise en état pour un montant total de 19,9 M€ avec une participation de l'Etat de 6,3 M€ :

- Oiry – Sézanne – Esternay : 2,1 M€ (pour un coût total de 6,7 M€, y compris l'avenant en cours de signature par les communautés de communes à hauteur de 0,9 M€) ;
- Châlons-en-Champagne – Charmont : 2,2 M€ (pour un coût total de 6,9 M€) ;
- Vitry-le-François – Troyes : 2 M€ (pour un coût total de 6,2 M€) ;
- Les travaux de remise en état de la voie mère Saint-Léonard dans l'agglomération de Reims sont financés à 100 % par SNCF Réseau (0,1 M€).

De leur côté, les entreprises embranchées participent à la maintenance au maximum à hauteur de 2€/tonne transportée.

Les premiers travaux ont été réalisés en anticipation en 2016 sur les sections de ligne entre Fère-Champenoise et Sézanne, Mailly et Luyères et sur la voie-mère Reims-Saint-Léonard. Pour 2017, les travaux se poursuivront sur les sections de ligne entre Coolus et Mailly (début 2017) et entre Oiry et Fère-Champenoise (avril – juin). Ils prendront fin en 2018 sur les dernières sections.



L'Etat dans la Marne

2 - Le territoire



L'Etat dans la Marne

La nouvelle carte de l'intercommunalité dans la Marne

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale a été arrêté le 30 mars 2016 après une procédure de consultation des collectivités concernées et de la commission départementale de la coopération intercommunale dont les membres ont pu amender le projet initial présenté par le préfet.

La procédure de mise en œuvre des propositions du schéma s'est déroulée courant 2016 (avec consultation des communes concernées sur les projets de périmètre). Au terme de cette réforme, la Marne compte désormais 14 EPCI à fiscalité propre.

La Communauté urbaine du Grand Reims réunit 143 communes et plus de 290 000 habitants, constituant ainsi un pôle majeur de la région Grand Est.

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a vu son territoire étendu aux 8 communes de l'ancienne Communauté de communes de la région de Mourmelon.

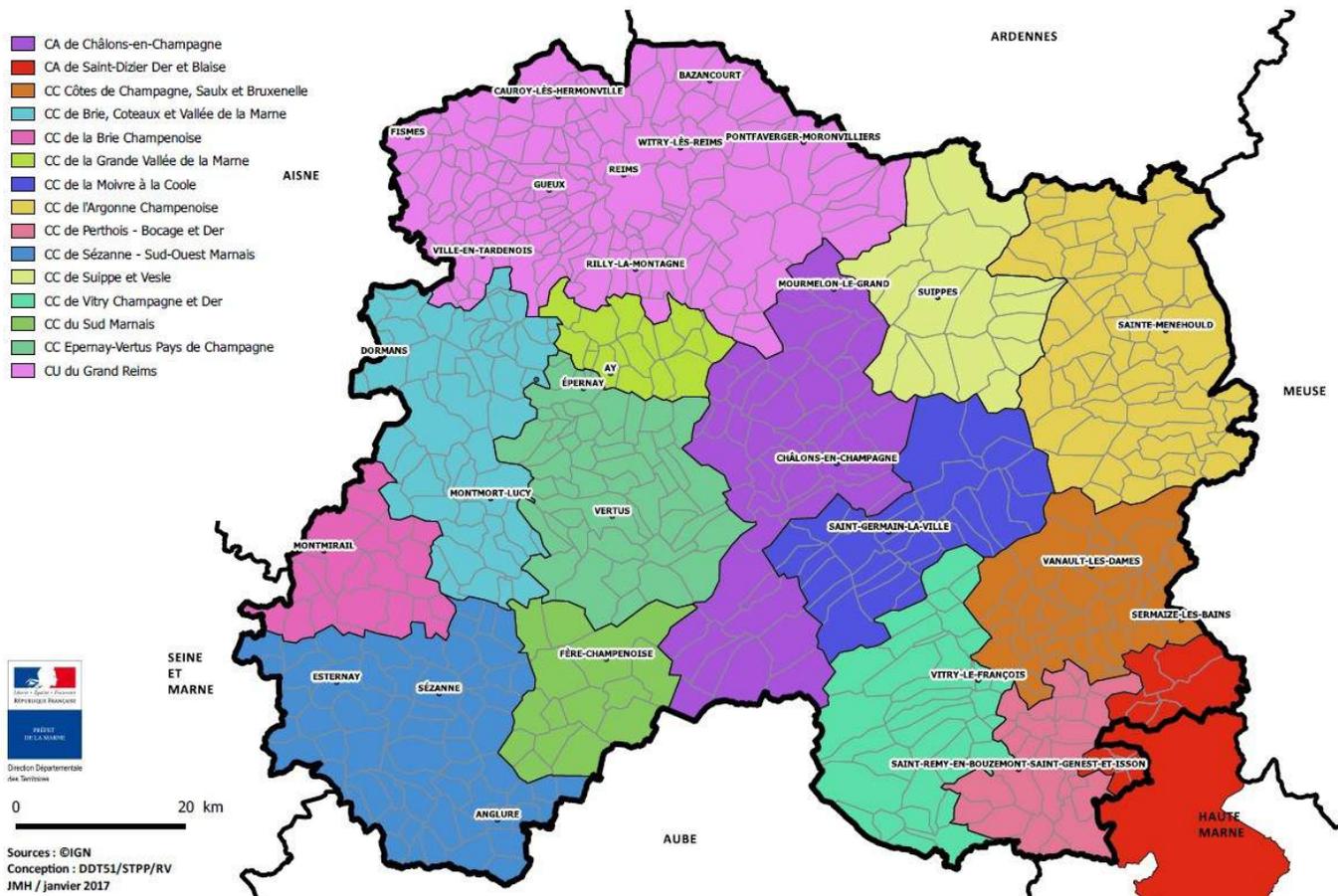
Une nouvelle communauté d'agglomération, celle d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne regroupant 50 communes a été créée. Enfin, suite à la fusion de plusieurs EPCI, ont été créées la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (62 communes), la Communauté de communes des Paysages de la Champagne (54 communes) et la Communauté de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx (40 communes).

En chiffres :

**de 56 intercommunalités en 2011, 29 en 2014,
la Marne compte désormais 14 EPCI à fiscalité propre**

La nouvelle carte de l'intercommunalité dans la Marne

Carte des EPCI au 1er janvier 2017 dans le département de la Marne



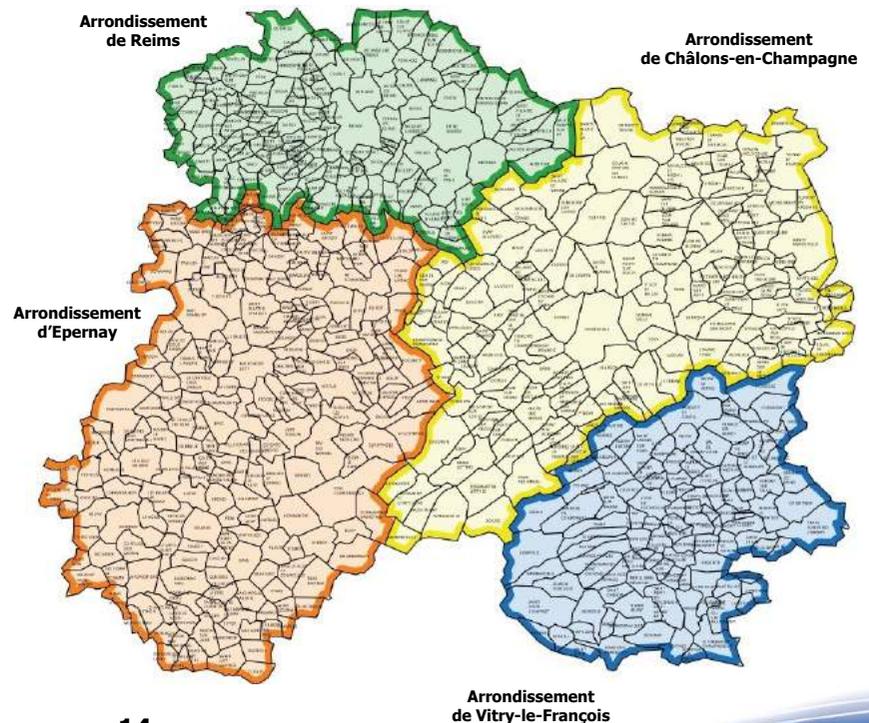
La réforme de l'échelon infra-départementale de l'Etat

La fusion des arrondissements de Châlons-en-Champagne et de Sainte-Ménéhould et la révision des limites d'arrondissements sont l'aboutissement d'une procédure engagée suite à la lettre du ministre de l'Intérieur du 16 février 2016 qui a ouvert le chantier de la réforme de l'échelon infra-départemental et qui comprenait, notamment, un axe relatif aux regroupements et modifications d'arrondissements.

Les modifications des limites d'arrondissements ont pour but de les faire coïncider avec la nouvelle carte des intercommunalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 mais également avec celle des schémas de cohérence territoriale et même, à deux exceptions près, celle des cantons.

La fusion de l'arrondissement de Sainte-Ménéhould et de celui de Châlons-en-Champagne est le résultat d'une mutualisation engagée depuis plus de neuf ans. Les élus de Sainte-Ménéhould ont tissé dans le temps une relation naturelle avec le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de Sainte-Ménéhould par intérim depuis 2007. La création d'un « pôle de proximité » de la préfecture à Sainte-Ménéhould, dans des locaux mutualisés avec la DDFIP, permet aux élus de disposer d'un relais pour l'instruction de procédures ou la remise de documents officiels.

En chiffres :
à l'issue de cette réforme,
113 communes ont changé
d'arrondissement





L'Etat dans la Marne

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Un diagnostic de l'offre de services existante a été réalisé en s'appuyant sur les données, les études (Marne 2025, INSEE), les schémas existants et deux enquêtes réalisées en août et septembre 2016.

Sur la base de ce projet de diagnostic, six réunions avec les acteurs locaux ont eu lieu de décembre 2016 à janvier 2017 en présence du président du conseil départemental et du préfet de département ou leur représentant suivant le découpage des Pays : Pays Rémois, Pays d'Épernay-Terres de Champagne, Pays de Brie et Champagne, Pays Châlonnais, Pays d'Argonne Champenoise et Pays Vitryat.

A partir de ces réunions, le projet de diagnostic a été affiné pour tenir compte de l'ensemble des remarques des acteurs locaux et a permis de relever 6 thématiques :

Territoires
Equipements **Données**
Stratégie Education
Administrations Population Sécurité Diagnostic Enquêtes
Ateliers **Actions** Sport
Emploi Santé
Transports **Culture**
Communication
Commerces

- **Téléphonie mobile**
- **Très haut débit**
- **Commerces et services de proximité**
- **Mobilité et transport**
- **Accès aux services administratifs publics et privés**
- **Santé et aide à la personne**

Des ateliers de travail ont été organisés pour proposer des pistes d'actions sur les quatre dernières thématiques.

La procédure de finalisation du schéma s'achèvera le 31 décembre 2017.

La situation en matière de planification

Compte tenu du contexte réglementaire issu de la Loi NOTRe, le nombre de procédures actives de PLU et PLUi au 31 décembre reste soutenu (158 en 2016, contre 134 en 2015 et 70 en 2014).

Le département de la Marne est couvert à 73,5% par des documents d'urbanisme (PLU et carte communale) fin 2016.

Par ailleurs, deux territoires ont engagé des démarches intercommunales (CC de Perthois, Bocage et Der et CC de Suipe et Vesle).

La couverture territoriale par les SCOT progresse :

- à l'échelle du Pays Vitryat, un projet de SCOT a été lancé par le syndicat mixte ADEVA. Dans ce cadre, une démarche partenariale avec la DDT a permis d'apporter une contribution de l'État au diagnostic territorial ;
- le SCOT d'Epernay et sa Région et le SCOT du Pays de Châlons-en-Champagne se poursuivent ;
- le SCOT de Reims, qui couvre 126 communes, a été approuvé le 17 décembre 2016 après 4 années de réflexion.

Enfin, la Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée du contrôle de légalité des actes d'urbanisme. Pour 5 992 actes d'urbanisme reçus en 2016 au titre du contrôle de légalité, 62 % ont été contrôlés dont 37 ont fait l'objet d'un recours, 12 d'une lettre d'observation, et 1 d'un déféré.



En chiffres :

au 31 décembre 2016,
la DDT suivait 236 procédures d'adaptation des documents
d'urbanisme prescrits par les communes,
dont 158 PLU et PLUi en élaboration/révision auxquels il faut
ajouter 42 cartes communales en élaboration/révision
et 36 procédures d'adaptation des PLU

Documents d'Urbanisme

Procédures en cours

Janvier 2017

Légende

limites EPCI

DU Intercommunal

DUI en élaboration

Documents d'Urbanisme [620]

CC en révision [8]

CC en élaboration [32]

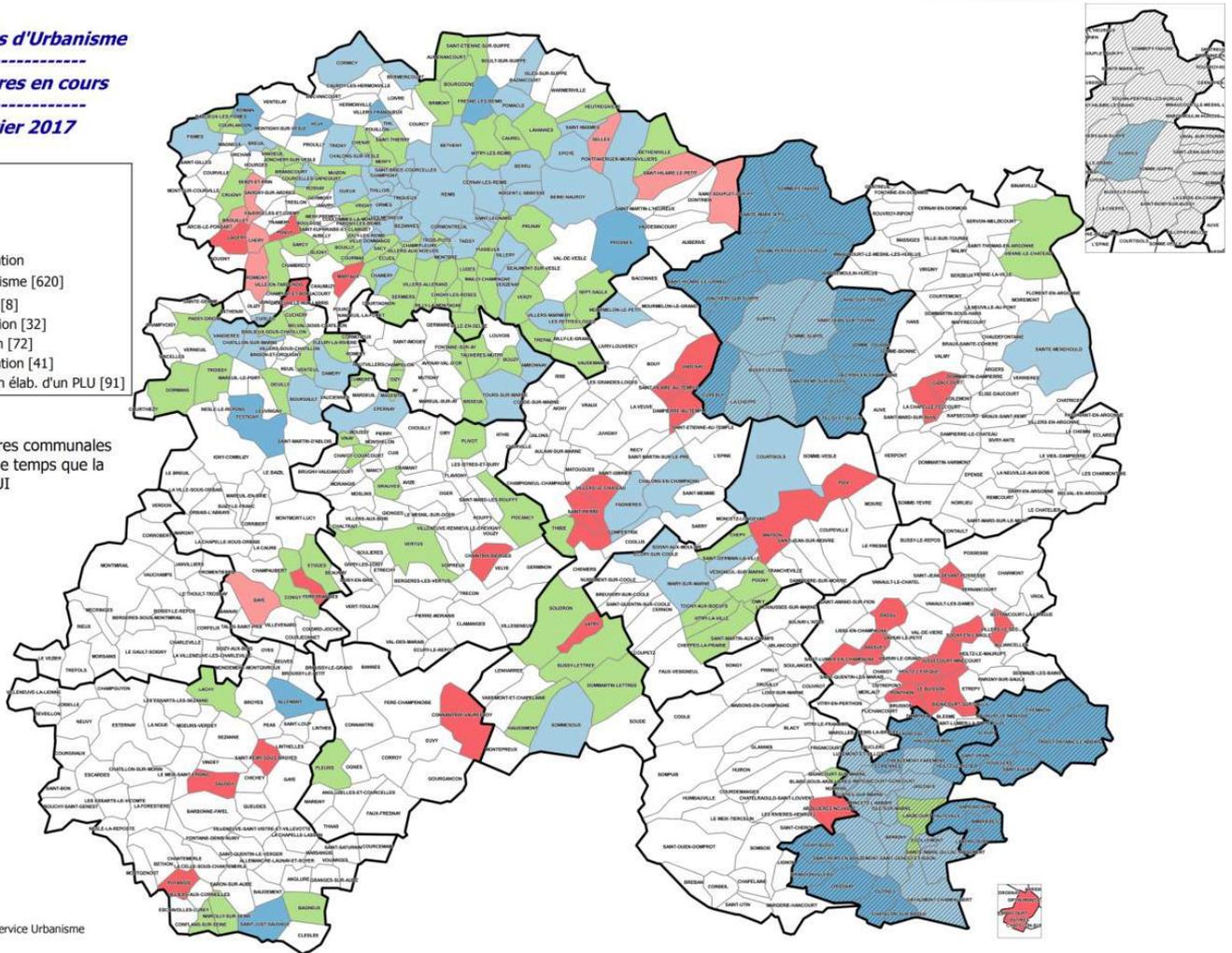
PLU en révision [72]

PLU en élaboration [41]

POS en révision élab. d'un PLU [91]

Total: 244

Encarts: procédures communales en cours en même temps que la réalisation du PLU





L'Etat dans la Marne

3 - La sécurité

La lutte contre le terrorisme : le nouveau plan Vigipirate

Le 30 novembre 2016, un nouveau plan Vigipirate a été mis en place. Celui-ci crée 3 niveaux au sein du plan Vigipirate :

- **Vigipirate « Vigilance »** : posture permanente de sécurité valable en tout temps et tout lieu
- **Vigipirate « Sécurité renforcée / risque attentat »** : mesures de sécurité renforcées applicables à l'ensemble du territoire ou à une zone géographique ciblée sans limite de temps
- **Vigipirate « Urgence attentat »** : mesures exceptionnelles applicables à l'ensemble du territoire ou à une zone géographique ciblée dans un temps limité à la gestion d'un événement particulier

Ce nouveau plan met également à disposition du grand public, sur les sites internet <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Securite-les-grands-plans-d-action/Le-plan-Vigipirate> et <http://www.gouvernement.fr/vigipirate> des fiches « Faire face ensemble » ainsi que la partie publique des mesures Vigipirate.

Suite à ce nouveau plan, la préfecture a réalisé une communication auprès de ses partenaires :

- les maires
- les établissements recevant du public
- les sociétés de transport
- les sites sensibles

Dans le même temps, une communication sur la sécurisation des événements rassemblant un public nombreux a été réalisée, incitant à prendre en compte les guides élaborés par le ministère de l'Intérieur et disponibles sur le site :

<http://www.gouvernement.fr/reaqir-attaque-terroriste>





L'Etat dans la Marne

La lutte contre le terrorisme : vigilance renforcée

L'attentat perpétré à Nice le 14 juillet 2016 a confirmé la persistance très élevée de la menace sur tout le territoire national. Une action déterminée et une mobilisation optimisée des moyens disponibles restent alors indispensables. En liaison permanente avec les forces de l'ordre et les militaires de Sentinelle, le cabinet du préfet et les sous-préfets d'arrondissement coordonnent les mesures de sécurité des manifestations à forte fréquentation et des lieux sensibles du département :

- sécurisation autour et dans la Foire de Châlons-en-Champagne par des mesures de sécurité renforcées et inédites pour recevoir près de 250 000 visiteurs en une dizaine de jours ;
- renforcement de la protection des sites sensibles : les usines classées Seveso, les centres commerciaux, les lieux de cultes, les salles de spectacles, les gares et les aéroports, avec un rappel des consignes de sécurité ;
- sécurisation des lieux de rassemblement sur la voie publique à fréquentation élevée, comme par exemple les Habits de Lumières à Epernay, ou le marché de Noël de Reims, dont les contraintes des mesures de sécurité ont conduit l'ensemble des organisateurs à le déplacer devant la cathédrale pour en améliorer l'efficacité du dispositif ;
- accompagnement des services de l'Education Nationale et des collectivités pour contribuer à la sécurité des établissements scolaires.

Des patrouilles dynamiques, par les militaires et les forces de l'ordre mises en place en 2014, se poursuivent aux abords de l'ensemble de ces sites.

L'implication des communes dans lesquelles ces manifestations ont eu lieu, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, a permis la bonne réalisation de la sécurisation de ces événements.

En chiffres :

Dans le cadre de la lutte anti-terroriste, la loi relative à l'état d'urgence a permis de réaliser :
57 perquisitions administratives,
46 arrêtés préfectoraux permettant aux forces de l'ordre
de contrôler et de fouiller des individus et des personnes

La sécurisation des établissements scolaires

A la suite des attentats de l'année 2015, le gouvernement a souhaité que les consignes Vigipirate soient rappelées et respectées dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

L'attaque de Nice, le 14 juillet 2016 a rappelé que le contexte de menace terroriste impose une vigilance renforcée et nécessite d'assurer sur l'ensemble du territoire la mise en œuvre effective des mesures de sécurité par les directeurs d'école et les chefs d'établissement.

Parmi les mesures prises dans le cadre de la rentrée, sous la direction de l'inspecteur d'Académie, qui s'ajoutent à celles décidées à la fin de l'année 2015, on peut citer :

- la désignation au niveau académique et départemental d'un référent sûreté, chargés de s'assurer de l'effectivité des mesures de sécurité et d'accompagner les écoles et les établissements scolaires avec le soutien des référents sûreté de la police et de la gendarmerie
- l'actualisation des diagnostics de sécurité et des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)
- l'organisation d'exercice dans le cadre des PPMS, dont l'un portant sur un attentat-intrusion
- des modules de formation à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école en collaboration avec les services de police et de gendarmerie
- généralisation d'une sensibilisation aux gestes qui sauvent de tous les élèves de 3^e
- information des parents d'élèves dans le cadre des réunions de rentrée dans les écoles et les établissements scolaires pour leur exposer les mesures de sécurité prises

Par ailleurs, il convient de noter la participation de formateurs de l'éducation nationale à la sensibilisation des français aux gestes qui sauvent qui s'est déroulée durant les week-end de février 2016.





L'Etat dans la Marne

L'accompagnement social des familles et des jeunes en voie de radicalisation

En 2016, pour répondre à la demande du gouvernement, une cellule d'accompagnement social des jeunes et des familles en proie à des phénomènes de radicalisation a été mise en place au cabinet du préfet. De façon transversale, pluridisciplinaire et complémentaire, les membres de celle-ci apportent à la famille pour laquelle le soutien reste un impératif, mais aussi le jeune pour l'aider à sortir de cette emprise mentale, toute son expertise.

En terme de suivi opérationnel, une équipe mobile d'intervention départementale (EMI) composée d'éducateurs spécialisés a été créée et travaille en lien avec une médiatrice familiale spécialisée dans ce sujet. Avec l'accord du jeune, ils apportent un soutien social et éducatif visant à enrayer le processus de radicalisation, tout en renforçant les liens familiaux, et à favoriser son insertion sociale.

En outre, une convention a été rédigée avec l'Etablissement public de santé mentale de la Marne permettant le recours à un pédopsychiatre.

Les actions de sensibilisation

En 2016, le cabinet du préfet a organisé 6 sessions de sensibilisation regroupant plus de 700 personnes, 4 formations spécifiques pour 10 directeurs d'agence Pôle emploi, 15 personnes du secteur associatif, 20 agents d'un service de l'Etat et 120 encadrants d'un établissement scolaire. De plus, 50 personnes ont reçu une formation approfondie.

Au total, depuis juin 2015, 1360 personnes en ont bénéficié. Par ailleurs, en juin 2016, un kit de e-formation, constitué de fiches techniques et de vidéos, a été mis à disposition des services pour démultiplier la sensibilisation à cette problématique.



STOP-DJIHADISME.gouv.fr
Agir contre la menace terroriste

En chiffres :

**depuis la mise en place de la cellule d'accompagnement social,
35 personnes ont bénéficié d'un suivi dont 22 mineurs (12 filles / 10 garçons)
et 13 jeunes (9 femmes/4 hommes)**

La lutte contre la délinquance : le contrôle des flux

Le département de la Marne dispose d'un maillage routier relativement dense qui favorise la circulation des délinquants. Une présence constante sur les axes principaux participe à la lutte contre les délinquances itinérantes, à la lutte anti-terroriste et à la lutte contre l'immigration irrégulière, notamment à destination de la Grande-Bretagne.

Ainsi, depuis l'instauration de l'état d'urgence, un important dispositif de contrôle des flux a été mis en place dans le département de la Marne permettant ainsi de surveiller, contrôler, identifier et interpeller tous véhicules ou personnes suspects circulant aux abords des barrières de péage, aires de repos ou de service des autoroutes A4 ou A26, points de passage obligé.

Avec le démantèlement de la jungle de Calais, un dispositif de régulation des flux migratoires a été mis en place H24, sur l'A26, à la barrière de péage de Courcy afin de contrer l'action de passeurs de migrants.

Depuis octobre 2016, le peloton autoroute de Reims est renforcé dans cette mission par des détachements de réservistes ou des pelotons de gendarmes mobiles.

Le renforcement des effectifs, au cours de l'année 2016, d'unités positionnées sur des axes majeurs contribue également à accroître la pression exercée sur les malfaiteurs lors de leurs déplacements.



A26 - Péage de Courcy

La Sécurité Routière

Avec 37 accidents mortels et 39 victimes, le nombre de tués est en légère baisse par rapport à la moyenne des cinq précédentes années. Cependant, ce sont encore 39 tués de trop et les efforts doivent être maintenus pour éviter tous ces drames.

Les publics impactés dans les accidents mortels :

- les usagers vulnérables totalisent 41 % des tués avec 7 piétons dont 3 sur autoroute, 4 cyclistes, 2 cyclomotoristes et 3 motocyclistes (les 2 roues-motorisés sont un peu moins impactés que précédemment) mais restent fragiles face aux accidents
- les seniors de plus de 65 ans sont surreprésentés avec 36 % des tués
- les 18-24 ans sont moins impactés (15 % des tués), mais on compte 5 enfants de 2 à 17 ans décédés, ce qui est très élevé
- les pertes de contrôle avec déport à gauche sont nombreux : 10 accidents mortels sur 37

Des actions de prévention auprès de ces publics (seniors, élèves, jeunes, motards etc.) sont développées toute l'année et les forces de l'ordre poursuivent les contrôles et leurs éventuelles sanctions, indispensables à la prise de conscience des risques.

Des nouveaux moyens de contrôle en 2016 : la Marne a été dotée de deux dispositifs de contrôle de la vitesse d'un nouveau genre : le radar autonome. Il s'agit d'un équipement déplaçable sur un itinéraire donné. A chaque entrée sur cet itinéraire, un panneau annonce la présence potentielle du radar, ainsi, l'utilisateur ignorant si le radar est là ou pas, il est amené à se concentrer plus régulièrement sa vitesse. Ces radars sont positionnés sur la RD 977 (axe Châlons-en-Champagne en direction des Ardennes) et sur la RD 980 (axe Reims vers l'Aisne).



Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation

En 2016 et de façon renforcée durant les opérations interministérielles de l'été et de fin d'année, les périodes promotionnelles (dont soldes) et la Foire de Châlons-en-Champagne, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont effectué des contrôles visant à :

- vérifier le respect des règles d'information du consommateur et la loyauté des transactions commerciales
- contrôler la qualité et la sécurité des services et des produits alimentaires ou non alimentaires, afin qu'ils ne portent pas atteinte à la santé et sécurité des consommateurs

Les inspections ont été ciblées plus particulièrement sur :

- la sécurité des aliments : restaurants, commerces alimentaires, métiers de bouche, moyens de transport des denrées périssables, marchés
- la sécurité des produits non alimentaires (ex : jouets de Noël, guirlandes électriques) et des services (ex : accrobranches, aires de jeux)
- l'information du consommateur (ex : gîtes, hébergements insolites, salle de remise en forme)
- les activités sportives et de loisirs : accueils collectifs de mineurs, établissements d'activités physiques et sportives, baignades, piscines
- la santé et la protection des animaux : animaleries, chenils, centres équestres

En chiffres :

375 inspections,
25 agents relevant de trois ministères
différents ont participé à ces opérations de
contrôle, dont certains associaient aussi
d'autres services
(Gendarmerie, Douanes, Direccte)



12 juillet 2016, Opération Interministérielle Vacances,
contrôle du centre équestre Le Destrier à Châlons-en-Champagne

La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette

La surveillance des troupeaux marnais : la surveillance des maladies animales réglementées est assurée par un réseau piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), ce réseau est composé d'une centaine de vétérinaires disposant d'une habilitation, d'une organisation agricole à vocation sanitaire, le GDSI, et des organismes en charge de la faune sauvage (Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération des chasseurs,...).

En 2016, la veille zoosanitaire a porté principalement sur la tuberculose bovine, la fièvre catarrhale ovine et l'influenza aviaire. S'ajoute à la surveillance sanitaire, la vérification des conditions d'entretien des animaux.

Garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale :

- dans 2 abattoirs agréés importants :

- BIGARD à Vitry-le-François : animaux de boucherie abattus sous le contrôle permanent de 10 inspecteurs.
- « Les éleveurs de la Champagne » à Caurel : volailles abattues sous le contrôle de 2 inspecteurs.

- les filières agro alimentaires, la distribution et le commerce de détail :

- **près de 400 contrôles** réalisés dans les établissements industriels, entrepôts, distributeurs, ainsi que dans les grandes surfaces, restaurants, producteurs fermiers, cuisines de restauration collective, commerces de bouche.
- **301 prélèvements** d'aliments pour analyses dans le cadre des Plans nationaux de Surveillance et de Contrôle des denrées.

En chiffres :

67 000 bovins, 180 000 porcs engraisés/an, 20 000 petits ruminants, production de 18 000 tonnes de viande de boucherie, plus de 8 millions de volailles abattues

En raison du bon état sanitaire des cheptels du département et des contrôles effectués dans la filière alimentaire, la DDCSPP a délivré 1275 certificats sanitaires en 2016 pour l'exportation d'animaux vivants (1021), et d'aliments pour animaux (85)



Les plans de prévention

Un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) inondation est en cours d'élaboration sur le secteur de Vitry-le-François. Ce PPRn couvre le territoire de 52 communes divisées en 4 secteurs.

Le 1^{er} secteur, correspondant aux 14 communes bordant la Saulx et le 2^{ème} secteur regroupant 21 communes bordant la Marne, ont été approuvés respectivement le 6 novembre 2015 et le 1 décembre 2016.

Pour le 3^{ème} secteur correspondant à 8 communes bordant la Blaise, la concertation a été lancée fin 2015. Les consultations officielles auront lieu au printemps 2017 pour une enquête publique à l'automne et une approbation fin 2017.

Pour le 4^{ème} secteur regroupant 4 communes, les études supplémentaires d'aléas sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, les études d'aléas ont eu lieu sur 28 communes bordant la Marne à l'amont de Courthiezy dans l'objectif de prescription d'un PPRn inondation au printemps 2017.

De même, une procédure de modification du PPRN GT Vallée de la Marne a été prescrite le 30 septembre 2016 sur la commune d'Hautvillers, pour une approbation fin du printemps 2017.

En chiffres :

**sur les 235 communes soumises à un ou des risques naturels
dans le département de la Marne,
173 sont couvertes par un PPRn approuvé
des études ou des PPRn sont en cours de réalisation
sur les autres communes**



Le renforcement de la sécurisation de l'aéroport de Vatry

Avec près de 135 000 passagers en 2016, la plate-forme aéroportuaire de Vatry a vu sa fréquentation sensiblement augmenter, notamment en raison de l'arrivée, en décembre 2015, des vols de la compagnie Atlas Atlantique Airlines.

Ce constat, ajouté à un contexte sécuritaire particulièrement sensible, a conduit le groupement de gendarmerie départementale de la Marne à renforcer la sécurité de l'aéroport, en coordination avec la gendarmerie des transports aériens et les Douanes.

Assurant une présence et un contrôle à chaque vol international, les militaires de la communauté de brigades de Fère-Champenoise, renforcés ponctuellement par des équipes cynophiles et des réservistes, interviennent sur la plate-forme au titre de la surveillance aéroportuaire : bagages abandonnés, colis suspects, contrôle de taxis sur les parkings, contrôle des personnes accompagnant les passagers...

Côté piste, appuyée par la gendarmerie des transports aériens, la COB de Fère-Champenoise assure la sûreté aéroportuaire par des contrôles de l'accès des personnels et passagers à la zone de sûreté à accès réglementé, du port apparent du titre de circulation aéroportuaire, des personnels et de leurs effets et des passagers avant et après leur passage à l'inspection filtrage...

Les services partenaires sont informés de l'action de la gendarmerie et des relations régulières sont entretenues. L'efficacité du dispositif repose sur une mobilisation totale, coordonnée des forces engagées et sur leur bonne coopération.



En chiffres :

Bilan d'activité de l'aéroport de Paris-Vatry pour l'année 2016 et évolution par rapport à 2015 :

Passagers : 134 945, + 61%

Fret : 7 666 tonnes, + 67%

Rotations "cargo" : 238, - 0,7%

Vols d'entraînement : 6 573, + 6%



L'Etat dans la Marne

4 - La réglementation

L'immigration et l'intégration

L'admission au séjour

La préfecture et la sous-préfecture de Reims ont accueilli à leurs guichets près de 40 000 ressortissants étrangers. La Marne compte un peu plus de 20 000 étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.

En 2016, les services préfectoraux (Châlons-en-Champagne et Reims) ont délivré **7408 titres de séjour** (en augmentation de 4,2 % par rapport à 2015).

La sous-préfecture de Reims traite uniquement les titres pour les résidents de l'arrondissement de Reims, soit 3285 titres délivrés en 2016 : Titre pour les européens, Etudiants, Regroupement familial, Renouvellement des cartes et duplicata. Le reste des titres est géré par la préfecture de Châlons-en-Champagne (4123 titres délivrés en 2016).

Un audit des sections séjour rémoise et châlonnaise a été entrepris à l'automne 2016 par le cabinet Accenture. Il devrait aboutir, au cours de l'année 2017, à la création d'une section séjour rémoise autonome placée sous l'autorité directe de la sous-préfète de Reims. Un groupe de réflexion ad-hoc a travaillé sur la répartition des tâches entre les deux sites.



Zoom sur l'éloignement :
103 éloignements effectifs ont été réalisés dont **59 % par retours volontaires**

L'immigration et l'intégration

L'asile

L'année 2016 a été marquée par une forte augmentation de la demande d'asile (+ 34 % par rapport à 2015), ce sont ainsi 501 demandes d'admission au séjour au titre de l'asile qui ont été enregistrées pour des ressortissants étrangers domiciliés dans le département de la Marne.

Ces ressortissants sont principalement originaires d'Albanie (14%), du Soudan (12%) et d'Afghanistan (9%).

Le département de la Marne a également accueilli :

- des demandeurs d'asile issus du Calais (155 personnes) pour lesquels un accueil dédié a été organisé
- des réfugiés (58 personnes) en provenance d'Allemagne dans le cadre de l'engagement de la France sur l'opération 24 000 réfugiés
- des réfugiés dits « relocalisés » (43 personnes) en provenance de Grèce, Italie et Syrie.



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Zoom sur le contentieux :

L'activité contentieuse qui a quadruplé depuis 2011, s'est plutôt stabilisée en 2016. Elle a ainsi concerné le traitement de **521 dossiers** (369 en première instance et 152 en appel).

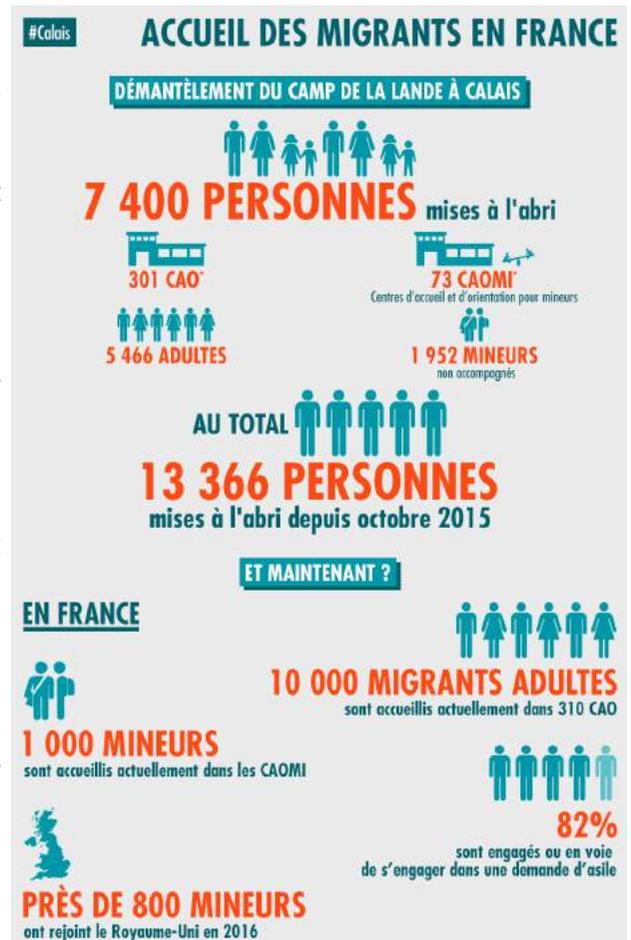
L'accueil des réfugiés et des migrants de Calais

Un nombre sans précédent de migrants, venant notamment du Moyen-Orient, a cherché asile dans les pays européens. Le gouvernement souhaite que la France accueille environ 30 000 personnes d'ici fin 2017.

Aussi, l'Etat, l'ensemble des élus mais aussi les bailleurs se sont mobilisés pour identifier les lieux d'accueils disponibles sur le territoire de la Marne. 26 logements sont mis à disposition par les bailleurs pour l'accueil des familles de réfugiés. Ces familles bénéficient également d'un accompagnement social global (ouverture des droits, accès aux soins, apprentissage linguistique, insertion professionnelle) dispensé, pour une durée de un an, par une association agréée. Grâce à cet accompagnement, six familles ont d'ores et déjà intégré le logement autonome.

En outre, et dans l'objectif de desserrer la tension s'exerçant sur les sites de Calais et Grande-Synthe, près de 150 places d'hébergement en Centre d'Accueil et d'Orientation ont été ouvertes. Les migrants, qui pour certains, ont repensé leur projet migratoire et déposé une demande d'asile en France, bénéficient également d'un accompagnement social renforcé. Ils obtiennent pour la plupart le statut de réfugié et accèdent à un logement autonome.

Enfin, des places supplémentaires en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile ont été créées pour accueillir les migrants en provenance de l'Italie. Le statut de réfugié est obtenu dans un délai raccourci et permet donc aux ménages d'accéder rapidement au logement autonome.





L'Etat dans la Marne

La circulation et les armes

Les titres de circulation

Le nombre d'immatriculations dans le département de la Marne a connu une augmentation de 2,5% par rapport à 2015, pour atteindre le chiffre de **92 948**. Cet accroissement affecte différemment les véhicules neufs (25 358 en 2015, 26 795, en 2016), + 5,66 %, et les véhicules d'occasion (67 863 en 2015, 66 153 en 2016), - 2,51 %. La part des services préfectoraux dans le total des immatriculations départementales est passée de 48 % en 2015 à 44,49 % en 2016 - la préfecture assurant 60,42 % des immatriculations départementales.

21 248 permis de conduire ont été délivrés dont 51,56 % par la préfecture.

2227 rétentions du permis de conduire ont été prononcées en 2016, contre 2141 en 2015 :

- alcoolémie 51,45 % (56,06 en 2015)
- excès de vitesse 35,65 % (37,36 % en 2015)
- prise de stupéfiants 12,84 % (6,58 % en 2015)

Récupération de points : les 179 stages de récupération de points ont accueilli 2793 stagiaires, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2015 (175 stages pour 2898 stagiaires).

Commissions médicales : 4244 dossiers ont été examinés par les commissions médicales en 2016, soit une diminution de 0,99 % par rapport à 2015. Cette fonction est répartie entre la préfecture (55,67 %) et la sous-préfecture de Reims (44,32 %).

Les armes

Sur l'ensemble du département, 972 autorisations (+ 21,50 %) de détentions d'armes de catégorie B (armes de guerre des tireurs sportifs) ont été prises, 2519 récépissés de déclaration (+ 93,76 %) d'armes de catégories C et D (chasseurs principalement) délivrées et 63 cartes européennes éditées (+ 1,60 %). Parallèlement, 4 refus d'autorisation (1 en 2015) et 43 refus de récépissés de déclaration (29 en 2015) sont intervenus. Enfin, 5 saisies administratives d'armes (10 en 2015) ont été prononcées.

Le plan de contrôle des commerçants d'armes et munitions a été reconduit comme celui, des clubs de tir sportifs, Il a concerné 27 armuriers et 34 clubs de tir. Enfin, le pôle armes s'est engagé dans une démarche de modernisation qui a démarré au printemps pour aboutir durant l'été à un plan de 36 actions articulées autour de 8 thématiques.

La lutte contre la fraude documentaire

Il a été constaté en 2016 une forte augmentation de la détection des documents frauduleux à la préfecture et à la sous-préfecture de Reims.

Ainsi les 152 documents frauduleux détectés constituent une augmentation de 40,7 % par rapport à la totalité de l'année 2015 (108).

Les fraudes concernent principalement :

- les documents français (44,73 %) notamment les bulletins de salaires, justificatifs de domicile, hors titres et actes d'état civil
- les documents étrangers liés à l'obtention des titres de séjour (22,36 %)
- les permis de conduire étrangers (15,13 %)

La contrefaçon (35,15 %) est le mode opératoire privilégié par les fraudeurs. Elle est suivie par la falsification (31,25 %), puis la fausse déclaration (16,44 %) et l'usurpation d'identité (10,52 %).

Les principales nationalités concernées par la fraude proviennent majoritairement d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Centrafrique, Congo et Guinée), du Proche-Orient (Syrie) et des pays de l'Est (Arménie et Azerbaïdjan).

La réforme du permis de conduire

La réforme du permis de conduire initiée en juin 2014 par le ministre de l'Intérieur, vise à une réduction du délai de passage du permis afin de le ramener d'ici 2017 à 45 jours. Elle est engagée en faveur de la jeunesse pour qui le permis de conduire est souvent un préalable à l'accès à l'emploi.

Le délai moyen d'attente est passé de 67 jours en 2015 à 52 jours en 2016.

En 2016, les IPCSR ont réalisé 13 398 examens de l'épreuve pratiques du permis B (contre 13 035 en 2015). Par ailleurs, ce sont 9 295 épreuves du code de la route qui ont été organisées par les IPCSR.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a accompagné l'externalisation de l'épreuve théorique générale (code de la Route) décidée dans le cadre de la réforme du permis de conduire. Depuis juin 2016, La Poste et la société SGS réalisent les épreuves du Code à Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay. En décembre 2016, plus de 80 % des examens du code de la Route sont transférés à ces opérateurs agréés et contrôlés par l'État. Cette délégation a contribué à réduire considérablement le délai d'attente en cas d'échec à l'examen pratique du permis B.

#PermisDeConduire

RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE

OBJECTIFS

€
moins cher

plus accessible

moins long

plus égalitaire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau /ministere.interieur @ministere_interieur www.interieur.gouv.fr

L'accessibilité des établissements recevant du public : le dispositif Ad'AP

Du fait des difficultés à atteindre l'objectif de 100 % d'ERP accessible au 1^{er} janvier 2015 (loi du 11 février 2015) ; l'ordonnance du 26 septembre 2014 a mis en place les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin que les gestionnaires d'ERP s'engagent sur un programme de travaux et un échéancier sur 3 ans (6 ou 9 ans en cas de dérogation). Pour tous les ERP non accessibles, un Ad'AP devait être déposé avant le 27 septembre 2015.

Après un afflux important de dossiers entre octobre 2015 et avril 2016, le bilan au 31 décembre 2016 est le suivant :
Sur 7500 ERP connus à ce jour :

- 29 % sont accessibles ;
- 54 % font l'objet d'un Ad'AP (seront accessibles d'ici 2025) ;
- les 17 % restant n'ont pas encore adhéré au dispositif ;

Un travail important reste donc à mener sur le suivi des Ad'AP déposés pour un respect effectif des engagements pris par chaque pétitionnaire.

Parallèlement, les services de l'État continuent à encourager les pétitionnaires à déposer des Ad'AP, accompagnés d'un courrier justifiant le retard de dépôt.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

En chiffres :

**sur les 7500 ERP connus dans la Marne,
plus de 80 % ont adhéré au dispositif Ad'AP et seront conformes au 1^{er} janvier 2025**



L'Etat dans la Marne

5 - L'agriculture

Les chiffres clés de la campagne PAC

La campagne PAC 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la PAC 2015-2020, ainsi que par la finalisation du « plan d'action FEAGA », visant à répondre à des menaces de refus d'apurement de la Commission Européenne. Ces éléments ont entraîné en France un retard particulièrement marqué de l'instruction. Un apport de trésorerie (ATR) a été mis en place dès l'automne 2015 pour limiter l'impact de ce retard sur les trésoreries des exploitants. Il a été intégralement financé par l'État.

DOSSIERS PAC 2016

NOUVEAU !

**LA DÉCLARATION
SUR INTERNET
EST OBLIGATOIRE
LA DÉCLARATION PAPIER
N'EST PLUS POSSIBLE**



Conformément au calendrier annoncé en mai par le Président de la République, le paiement du solde des aides 2015 a été effectué le 15 octobre 2016. Dans le département de la Marne, le montant total des aides découplées et couplées 2015 versées s'élève ainsi à 177 millions d'euros (contre 203 millions en 2014), attribuées à près de 4 550 demandeurs.

Par ailleurs, pour la campagne PAC 2016, une nouvelle avance de trésorerie remboursable (ATR 2016) a été mise en place à l'automne et a apporté 147 millions d'euros de trésorerie au près de 4 000 exploitants qui en avaient fait la demande.

Le solde des aides PAC 2016 interviendra au premier trimestre 2017.

**TÉLÉDÉCLAREZ
DU 1^{ER} AVRIL AU 17 MAI 2016**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr

Campagne Télépac 2016

En chiffres :

**avec l'ATR 2016, 4 126 exploitants
(sur environ 4500)
ont ainsi demandé et reçu 147 millions d'euros,
soit une avance d'environ 90%**

La crise céréalière

Les agriculteurs ont fait face à la fin du printemps 2016 à des conditions climatiques exceptionnelles particulièrement défavorables. Le secteur céréalière est le plus durement touché. Les pertes de rendement sur le blé sont de 40 % dans la Marne. Cette crise du secteur céréalière s'est ajoutée à la crise de l'élevage qui dure elle, depuis plusieurs années.

Le gouvernement s'est mobilisé dès le 27 juillet 2016 en annonçant les premières mesures d'accompagnement des céréaliers : report automatique de paiement de cotisations sociales, dégrèvement d'office de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), reconnaissance de la force majeure pour maintenir les aides PAC, pause dans la convergence des aides PAC. Ces mesures viennent compléter le plan de soutien à l'élevage mis en place dès l'été 2015.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a participé à la mise en œuvre départementale du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles annoncé par le Premier Ministre le 4 octobre :

- Fonds de garantie BPI France permettant d'octroyer 1,5 milliards d'euros de prêts ;
- Prolongation de l'année blanche bancaire ;
- Prolongation de l' « option N-1 » pour le calcul des cotisations MSA ;
- Mise en place d'un dégrèvement TFNB et d'indemnisation des pertes sur prairies ;
- Assouplissement des conditions d'accès au remboursement anticipé de la TVA ;
- Avances de 90 % sur les aides PAC dès le 16 octobre 2016 (ATR) ;
- Aide à la régulation de la production laitière de 240€/t plafonnée aux 5 premiers % de réduction ;
- Aide à la trésorerie laitière ;
- Garantie du taux de subvention à 65 % de l'assurance récolte pour 2017.



En chiffres :
un taux de dégrèvement de la TFNB de 35 % a été mis en place dans le département face aux pertes sur les cultures et prairies

La gestion agro-sylvo-cynégétique

Les conditions climatiques de cette année ont été très favorables à la reproduction des sangliers et à la survie des marcassins. Les densités de sangliers sont en forte augmentation par rapport aux saisons précédentes et sont devenues très importantes dans certains secteurs, notamment en Montagne de Reims et dans la Brie des Étangs.

Afin de limiter les dégâts causés par les sangliers sur les parcelles agricoles, des mesures exceptionnelles ont été prises pour inciter les chasseurs à augmenter leur pression de chasse jugée insuffisante au regard des prélèvements réalisés par rapport aux années précédentes. L'agrainage a ainsi été interdit sur le secteur de la Montagne de Reims à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'à la fermeture générale de la chasse. Cette mesure a donné lieu à 5 journées de contrôles menées conjointement par les lieutenants de louveterie et les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.



Outre la limitation des dégâts sur les parcelles agricoles, le maintien d'un niveau de population en équilibre avec le milieu est primordial pour assurer le renouvellement des forêts et ainsi leur gestion durable. En effet, dans le contexte actuel où les politiques publiques conduisent à améliorer la mobilisation de la ressource de bois (loi relative à la transition énergétique) il est important de s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour protéger et gérer durablement les forêts.

Un plan de contrôle sur le volet forestier est ainsi mis en place dans le département. Il vise notamment à vérifier la bonne application des documents de gestion durable et à contrôler les défrichements et coupes illégaux.

En chiffres : les prélèvements de sangliers sur le secteur de la Montagne de Reims en retrait de 40 % par rapport à la saison 2015-2016 début novembre 2016 et de 16 % au 31 décembre. 34 jours passés aux contrôles forêt en 2016.

L'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des Établissements Recevant du Public (ERP) accueillant des personnes vulnérables

Des instructions des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont conduit chaque préfet de département à réglementer l'usage de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables (résidences séniors, crèches, écoles, établissements de santé...).

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a organisé une concertation afin d'établir des règles dans le domaine, à la fois applicables par les professionnels et répondant à cet enjeu de santé publique.

Un arrêté préfectoral a été pris le 28 avril 2016. Il interdit l'usage de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables, sauf respect de conditions particulières : distances, horaires, limitation de la dérive aérienne des produits par la mise en place d'une protection entre la parcelle et l'établissement ou par l'utilisation d'un matériel de pulvérisation adapté.

Pour mesurer l'enjeu et faciliter l'application de cet arrêté, la DDT a réalisé un travail d'exploitation des bases de données cartographiques existantes relatives aux ERP concernés d'une part et aux parcelles agricoles ou viticoles d'autre part. Ce travail a permis d'identifier certains points de vigilance sur le département.





L'Etat dans la Marne

6 - L'environnement

La biodiversité

La politique de trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Elle s'appuie sur les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui constituent des documents-cadres d'orientation de niveau régional. Le SRCE de Champagne-Ardenne a été élaboré conjointement par l'État et la Région et adopté par arrêté préfectoral le 8 décembre 2015. Le SRCE est opposable aux documents de planification et aux projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, dans un rapport de prise en compte.

Afin de lever les incertitudes sur la portée réelle du schéma, la DREAL, en coordination avec la DDT, a poursuivi en 2016 son action de communication à travers plusieurs présentations et ateliers à destination des élus et des bureaux d'étude. Un appui technique a également été fourni à toutes les collectivités demandeuses.



D'autre part, des actions d'amélioration de la connaissance, de préservation et de restauration des continuités écologiques ont été financées sur le territoire de la région.

L'année 2016 a également été marquée par le début de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) qui, à terme, absorbera les SRCE.

En savoir plus :

**Centre de ressources
pour la mise en œuvre de la trame bleue et verte**

<http://www.trameverteetbleue.fr>

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé en 2014 par les ministères de l'écologie et de l'égalité des territoires, 313 projets au niveau national font l'objet d'une convention en 2016, dont 29 en région Grand Est.

Dans la Marne, 3 territoires lauréats (CC Vitry Champagne et Der, CA de Châlons-en-Champagne et un groupement PNR Montagne de Reims-Pays d'Épernay-Ville d'Épernay) ont obtenu dès 2015 la signature d'une convention leur octroyant une enveloppe de 500 000 €.

Approfondissant leurs réflexions et leurs programmes d'action, avec l'appui de la DREAL et de la DDT, ces 3 territoires ont bénéficié d'un complément portant leurs enveloppes totales de subvention à 2 000 000 € chacun. Ces programmes, variés, portent sur :

- la mise en place d'un espace info énergie mobile ;
- la modernisation de l'éclairage public,
- la construction d'un bâtiment à énergie positive,
- la rénovation de bâtiments,
- la construction de démonstrateurs de la rénovation énergétique,
- la production d'énergies renouvelables,
- la mobilité électrique,
- le développement des réseaux cyclables,
- l'aménagement d'une chaussée photovoltaïque,
- la protection de la biodiversité,
- la promotion de l'éducation à l'environnement.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

En chiffres :

3 territoires labellisés,
représentant **195 000 habitants**

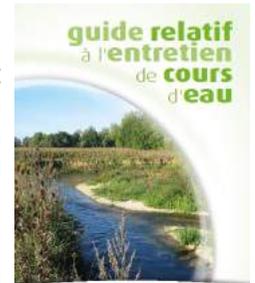
84 actions,
pour un total de **9,9 millions d'euros**
de fonds publics engagés

La police de l'eau : les inspecteurs de l'environnement sur le terrain

La cartographie des cours d'eau

Une instruction du gouvernement du 3 juin 2015 demandait d'identifier les cours d'eau nécessitant d'être protégés au titre de la police de l'eau. Les travaux réalisés sur ces cours d'eau sont soumis à autorisation préfectorale. L'objectif de cette cartographie est donc de clarifier les règles. Afin d'élaborer cette cartographie, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a engagé un travail de concertation et de pédagogie avec les représentants de la profession agricole et viticole, des collectivités gestionnaires de cours d'eau et des propriétaires ruraux.

La réalisation de cette cartographie, exhaustive sur les bassins crayeux et progressive sur le reste du département où le petit chevelu est trop important, implique un travail de terrain important de la part des services de la DDT et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).



Parallèlement ce guide a été réalisé et est disponible sur mame.gouv.fr

L'assainissement collectif

Suite à la parution d'un nouvel arrêté ministériel (21 juillet 2015) relatif aux systèmes d'assainissement, la DDT a engagé un travail de fond avec les collectivités gestionnaires de réseaux d'eaux usées :

- recensement des déversoirs d'orages, ouvrages situés sur les réseaux et permettant, par temps de pluie, les déversements des eaux usées dans le milieu naturel sans passer par la station
- renforcement du contrôle de conformité de l'autosurveillance des stations d'épuration, surveillance que le gestionnaire a obligation de réaliser, afin de s'assurer du bon fonctionnement de sa station et de la qualité des rejets

L'objectif est de limiter les déversements d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées et donc leur impact sur le milieu naturel.

En chiffres : sur 170 stations contrôlées, 67 systèmes d'assainissement classés non conformes, la plupart pour des défauts d'autosurveillance ou des problèmes de performance. D'autres stations ont été classées non conformes pour des problèmes de charges entrantes incohérentes, ce qui est moins préoccupant.

Toutes ces non-conformités ont fait l'objet d'un rapport envoyé au gestionnaire de la station.

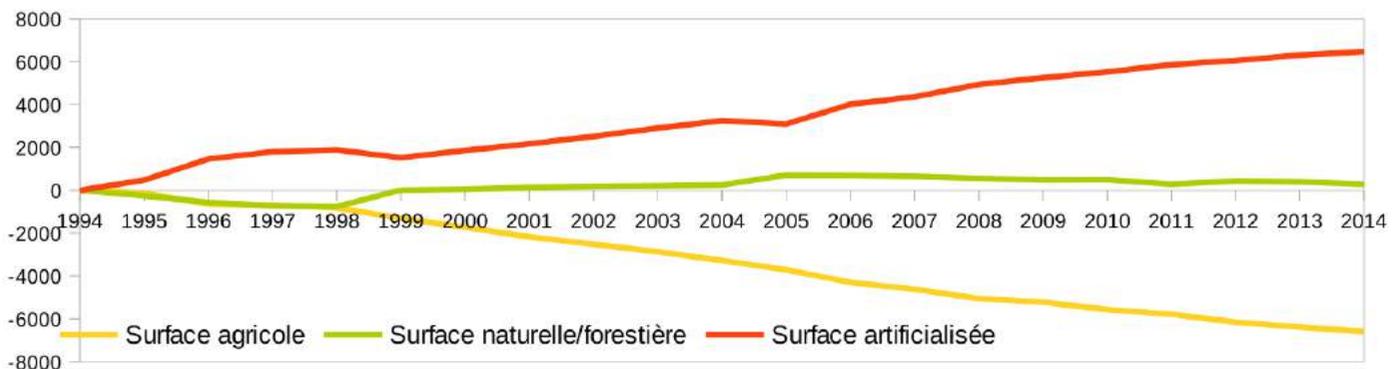
Le foncier

Afin de poursuivre les objectifs nationaux de diminution du rythme d'artificialisation des sols et de préservation du foncier réaffirmés par la loi ALUR et la loi MAP, la Direction Départementale des Territoire (DDT) a continué en 2016, à s'investir pour limiter l'étalement urbain et participer à la protection des terres naturelles et agricoles notamment au travers de deux grandes actions : l'observation foncière et l'accompagnement de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La DDT a poursuivi son travail de veille et d'observation foncière en l'adaptant aux évolutions de périmètres de la loi NOTRe et en intégrant la mise à jour des données. Elle a ainsi pu constater une baisse significative de la consommation de foncier entre 2013 et 2014 après une période de consommation très importante depuis 2009. Néanmoins, la consommation reste élevée avec près de 250 ha de terres agricoles artificialisées chaque année dans le département. La DDT poursuit également son travail d'observation sur les friches et les Zones d'Activités Économiques.

La DDT a apporté des éléments de suivi et d'aide à la décision pour la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers dont elle assure le secrétariat. La CDPENAF a ainsi étudié près de 70 dossiers en 2016 : une trentaine de dossiers relatifs à des documents d'urbanisme (dont le SCOT de Reims), une quarantaine pour des projets de construction. 59 dossiers ont obtenus un avis favorable (84% des dossiers).

Evolution des surfaces de 1994 à 2014 (en ha)
source : DGFIP Fichiers Fonciers



L'étude environnementale autour du complexe agro-industriel de Bazancourt

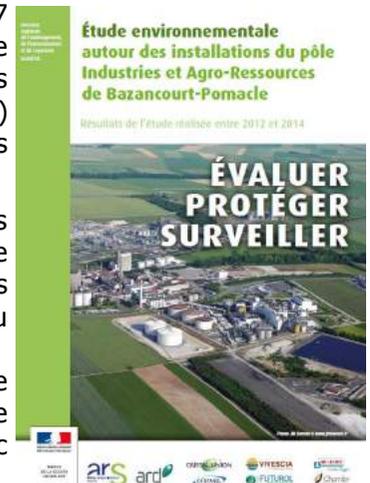
La zone agro-industrielle de Bazancourt, historiquement occupée par seulement une sucrerie, a vu au cours du temps de nombreuses activités se développer dans le domaine des agro-ressources et de la bio-économie. Retenu dans le cadre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Industries & Agro-Ressource » (pôle IAR), ce territoire attire désormais des centres de recherche et d'enseignement.

Bien qu'aucune alerte sanitaire et/ou environnementale n'ait été décelée sur ce territoire, les élus locaux se sont interrogés, au fil des nouvelles implantations industrielles sur les impacts cumulés engendrés par les entreprises vis-à-vis de la qualité de l'air. Pour répondre à cette inquiétude, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a proposé de réaliser une étude environnementale, s'inscrivant dans le cadre du plan régional santé environnement.

Cette étude a consisté en une campagne de mesures dans l'environnement, destinée à appréhender l'impact des rejets atmosphériques cumulés de la plaque agro-industrielle. Deux voies d'exposition de la population ont été prises en compte : l'inhalation de gaz et de poussières, et l'ingestion de sol (voie d'exposition concernant uniquement les jeunes enfants) et de végétaux auto-produits. Ainsi l'étude a porté sur la recherche de 27 substances dans l'air, les sols et les végétaux cultivés par des habitants. Au total, plus de 1500 analyses ont été réalisées. La campagne de mesures a été réalisée sur 8 points (6 points susceptibles d'être exposés et 2 points correspondant au « bruit de fond ») pendant 3 périodes de prélèvement d'un mois, représentatives des conditions atmosphériques locales et des activités exercées.

Le coût de cette étude, de l'ordre de 140 000 €, a été pris en charge par les industriels locaux, la DREAL et l'Agence Régionale de Santé (ARS) participant chacune à hauteur de 20 000 €. Les résultats montrent que la qualité de l'air ne souffre pas des activités agro-industrielles : les résultats des analyses sont comparables aux valeurs de référence ou aux données du bruit de fond local. Aucune mesure sanitaire n'est nécessaire.

Une conférence de presse a été organisée pour la restitution des résultats. Une plaquette d'information à destination de la population des communes concernées a été distribuée dans les foyers, et un document synthétique relatant les différentes phases de l'étude, avec les résultats chiffrés, sera tenu à disposition du public dans les mairies.



Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Rémoise

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Rémoise a été arrêté par le préfet le 4 novembre 2015. Ce plan répond aux exigences réglementaires du code de l'environnement imposant la mise en œuvre de plans d'action en réponse aux dépassements de valeur limite de certains polluants dans l'agglomération.

Il poursuit deux objectifs :

- ramener les concentrations en polluant à des niveaux inférieurs aux valeurs limites pour limiter l'exposition de la population (Directive 2008/50/CE)
- contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction d'émissions (Directive 2001/81/CE)

Le PPA vise essentiellement les deux polluants principaux de l'atmosphère que sont les particules (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2). Si les émissions de particules sont assez bien réparties entre les secteurs d'activités (chauffage, transport, industrie, agriculture), le dioxyde d'azote est quant à lui fortement marqué par le transport routier.

Les actions du PPA visent donc les secteurs d'activités en fonction des responsabilités attribuables à chacun d'entre eux et en fonction de leurs marges de manœuvre.

Le PPA compte 23 actions :

- 9 actions « transport et urbanisme »
- 7 actions « agriculture et chauffage résidentiel/tertiaire »
- 4 actions « industrie »
- et 3 actions « transversales »

Un comité de lancement a été réuni le 25 mars 2016 pour présenter aux acteurs concernés les principaux éléments de ce plan et les sensibiliser à la fois à la mise en œuvre des actions qui leur incombe et à la fois au suivi de l'avancement qui devra être régulièrement effectué.

En 2017, la DREAL proposera au préfet de présider un comité de suivi du PPA, en vue d'examiner l'avancement des 23 actions du plan.



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

La mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat depuis le mois de septembre 2013 comporte 3 volets d'actions pour atteindre un objectif national de 500 000 logements rénovés/an d'ici 2017 :

Enclencher la décision : un guichet unique d'information offre un service gratuit, simple et direct au plus près des personnes qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Un n°azur unique dirige les particuliers vers l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou les 2 Espaces-Info-Energie dans la Marne. L'Anah a reçu, à elle seule, environ 550 appels en 2016 dans la Marne.

Financer la rénovation : l'Etat a mis en place des aides financières pour soutenir les particuliers (CITE, Eco-PTZ, CEE, Aide de l'Anah).



**J'éco-rénove
J'économise**

**ÉCO-RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT
PLUS FACILE ET MOINS CHER**

0 810 140 240
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

RENOVATION-INFO-SERVICE.GOUV.FR

Mobiliser les professionnels : les professionnels qui justifient leurs compétences dans les travaux d'économie d'énergie peuvent obtenir la mention RGE (reconnu garant de l'environnement). Depuis le 1^{er} septembre 2014, seuls les travaux réalisés par des professionnels RGE peuvent être financés par l'Eco-PTZ (1^{er} janvier 2015 pour le CITE).

En chiffres :
**plus de 500 entreprises RGE
dans la Marne
sont répertoriées en 2016**

**550 appels
au guichet unique**



L'Etat dans la Marne

En compétition pour le CUBE2020

Dans le cadre de la Transition Énergétique et à des fins d'exemplarité, l'État s'engage dans un objectif de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments.

En 2016, une démarche innovante d'économie d'énergie a commencé sur le site de la cité administrative Tirlet de Châlons-en-Champagne.

En plaçant les occupants au cœur de la démarche, ce projet a pour but de réduire la consommation du bâtiment de 10 % par des actions à investissement financier faible, voire parfois nul.

Les actions mises en œuvre ont déjà permis :

- une amélioration de l'efficacité énergétique des équipements techniques ;
- une sensibilisation de tous les occupants aux gestes simples d'économie d'énergie, adoptés au quotidien dans les bureaux.

Fort de cette expérience, la cité Tirlet participera en 2017 au concours national CUBE2020. Cette compétition, mettant en concurrence des bâtiments de la France entière, a pour but de réaliser le plus d'économie d'énergie possible en 1 an.

Cette démarche innovante se développe dans les services de l'État puisque le siège de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne (site Anatole France à Châlons-en-Champagne) s'engagera également dans le processus en 2017 et participera de la même manière au concours.



**En chiffres : objectif : réduction de 10 %
de la consommation énergétique des sites concernés**



L'Etat dans la Marne

7 - La cohésion sociale

Les Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (PNRU)

PNRU 1 : Les 4 projets de renouvellement (Reims, Chalons, Epernay et Vitry-le-François) engagés sur 7 quartiers marnais sont désormais bien avancés et la transformation des quartiers se fait de plus en plus visible.

6 quartiers marnais sont retenus pour bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) :

- 3 quartiers d'intérêt national: le Hamois à Vitry-le-François, Croix-Rouge et Orgeval à Reims.
- 3 quartiers d'intérêt régional : le Verbeau à Châlons-en-Champagne, Europe et Châtillons à Reims.

Sur Châlons-en-Champagne, les études prévues au protocole signé fin 2015 ont été réalisées pour le quartier du Verbeau, permettant la négociation de la convention en 2017.

Les protocoles de Reims et Vitry-le-François ont été négociés avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) permettant la signature de celui de Reims le 23 décembre 2016 et de celui de Vitry-le-François le 24 janvier 2017.



Patrick Kanner, ministre de la ville,

est venu visiter le Hamois le 2 septembre 2016 et Croix-Rouge le 23 décembre lors de la signature du protocole rémois.

Les 3 protocoles représentent un montant total de 5,5 M€ de subvention ANRU dont 4,3 M€ concernent des opérations d'investissement qui démarreront dès l'année 2017.

Les bailleurs bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre de convention, ce qui représente un montant de 4 335 537 € qui bénéficie en 2016 aux QPV de la Marne :

Reims : 3 344 925 € ; Châlons : 513 533 € ; Epernay : 244 053 € ; Vitry: 233 026 €

En chiffres :

PNRU 1 : Engagements clos fin 2015. Montant des travaux : 742 M€.

Montant des subventions ANRU : 185,5 M€ (21 % de l'investissement) dont 16,11 M€ payés en 2016

NPNRU : 5,5 M € de subventions ANRU conventionnées dans les protocoles



L'Etat dans la Marne

Le logement : le bilan de la programmation 2016

L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Les réalisations 2016 sont les suivantes : près de 4,2M€ de subventions Anah et de 745 k€ de subventions Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) ont été attribuées pour aider à la rénovation de 574 logements appartenant à 49 propriétaires bailleurs et 525 propriétaires occupants.

L'année 2016 a vu également la mise en place de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Mourmelon Moivre Coole Suipe et Vesle et le lancement de l'étude opérationnelle de l'OPAH Brie et Champagne qui devrait être fonctionnelle en 2017.

Pour promouvoir le programme Habiter Mieux, la Communauté d'Agglomération de Châlons a inauguré en juin un immeuble de 7 logements locatifs conventionnés « social » situés place de la république à Chalons-en-Champagne et la DDT a participé à l'émission « Les experts » le 7 décembre à la radio France Bleue.

Le Logement Locatif Social (LLS)

Les réalisations 2016 se caractérisent par :

a) l'engagement d'agrément pour les ménages ordinaires : 583 dossiers pour une enveloppe de 883 617 €. Il est à noter que 38 agréments ont bénéficié de la surprime au titre des acquisitions-améliorations et 41 logements ont pu bénéficier de la prime petites typologies (T1/T2).

b) l'engagement de 152 agréments PLS pour la réalisation de structures spécifiques :

- 82 logements étudiants à Bezannes dans le cadre du projet de résidence intergénérationnelle du Foyer Rémois, en complément de 39 logements ordinaires fléchés seniors,
- 70 places du nouvel EHPAD de Dormans porté par Plurial Novilia.

c) des agréments pour des opérations spécifiques : 99 dossiers pour un financement de 456 885 € à Plurial Novilia pour la réhabilitation et la transformation en résidence sociale du Foyer Jeunes Travailleurs Léon Paindavoine à Reims géré par l'association Noël-Paindavoine.

L'année 2016 est marquée par une forte progression du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (7 arrêtés pris en 2015 pour 33 en 2016) avec le développement des mesures coercitives mises en place et l'appropriation de nouvelles missions par le pôle (Travaux d'Office pour la DDT).



L'Etat dans la Marne

Le service civique

Le service civique Universel est entré en vigueur le 1^{er} juin 2015. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans pour qui il s'agit d'accomplir une mission d'intérêt général pour une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures et une durée moyenne de 8 mois. Le volontaire perçoit une indemnité prise en charge par l'État, et un soutien complémentaire, pris en charge par la structure d'accueil, d'un montant total de 577,08 € net par mois. Il bénéficie par ailleurs, d'un droit à un régime complet de protection sociale.

Dans la Marne, les associations, les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics contribuent à l'accueil des volontaires : préfecture, pôle-emploi, le CAF, les communes, le CHU de Reims...

Le rôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), en lien avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est (DRDJSCS) et l'Agence du service civique, est de :

- procéder aux agréments des organismes locaux et départementaux
- garantir la qualité des missions pour permettre aux jeunes de réaliser une expérience d'engagement.

La DDCSPP réalise systématiquement des contrôles *a priori* des structures candidates à un agrément local pour vérifier la non substitution à un emploi, l'environnement d'accueil des jeunes, et la conformité du projet au regard de la loi. La DDCSPP contribue également au plan régional de contrôle et assure l'animation, la promotion, la valorisation du dispositif tout au long de l'année (organisation de 7 formations à destination des tuteurs de volontaires, animation de rencontres entre jeunes et organismes (présentation du dispositif) à la mission locale de Châlons-en-Champagne, organisation d'une cérémonie en préfecture dédiée à l'engagement réunissant les médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif des jeunes en service civique, organisation de campagnes d'information, à destination des structures à potentiel d'accueil, animation d'ateliers au forum job de Reims, à l'« action job » d'Epernay, à l'espace métiers de Reims, le lycée de Sézanne...).



En chiffres :

97 organismes ont accueilli plus de 500 jeunes volontaires en 2016, il s'agit d'une forte montée en charge en comparaison à l'année 2015, où 365 jeunes ont réalisé une mission de service civique



L'Etat dans la Marne

Les accueils collectifs de mineurs

Aux termes de l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), « la protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L.113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'Etat, est confiée au représentant de l'Etat dans le département ».

Il appartient aux organisateurs des accueils collectifs de mineurs (ACM) de proposer un cadre garantissant leur sécurité physique et morale en s'assurant notamment de la qualité éducative des activités proposées ainsi que du respect des dispositions réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à l'hygiène, la sécurité et à l'obligation d'assurance.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Marne mobilise son service de manière à assurer cette mission de protection qui revêt un caractère prioritaire, notamment pendant les périodes de vacances scolaires au cours desquelles le nombre d'enfants accueillis est particulièrement élevé.

La mission de protection des mineurs qui lui est confiée s'exerce principalement par un contrôle a priori dans le cadre de la procédure de déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM), des contrôles et des évaluations sur place, l'exercice de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire, l'information, le conseil, l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de formation des organisateurs et des équipes pédagogiques tout au long de l'année.

En chiffres :

**En 2016 : dans le département de la Marne,
ce sont 353 organisateurs, 870 locaux déclarés, 1709 dossiers de déclaration instruits,
623 accueils collectifs de mineurs déclarés, 370 diplômes bafa délivrés,
plus de 1517 candidats en formation,
8 réunions d'information pour 170 participants (collectivités locales et associations réunies),
53 contrôles sur sites réalisés**

Le développement de la pratique sportive et la protection des usagers

Le sport est un outil majeur d'intégration, d'éducation, de mixité sociale, et de citoyenneté. Afin de mobiliser l'ensemble du monde sportif, le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté a mis en place le plan « Citoyens du Sport », qui consiste notamment à :

- Créer des emplois d'éducateurs sportifs dans les quartiers prioritaires. Deux emplois de ce type ont été créés dans la Marne.
- Développer l'opération « J'apprends à nager », en proposant des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans, issus des territoires carencés. En 2016, 371 enfants étaient concernés.
- Accompagner vers une formation puis un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes résidant dans un quartier prioritaire ou une zone rurale, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Dix jeunes marnais ont intégré le dispositif en 2016.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP) de la Marne veille au respect du code du sport dans le champ des activités physiques et sportives. Les établissements d'activités physiques et sportives (associations, sociétés commerciales, auto entrepreneurs...) et les éducateurs sportifs sont soumis à une série d'obligations dont le respect concourt à la sécurité et à la qualité de la pratique sportive. Ainsi, en 2016, 33 établissements sportifs ont fait l'objet d'un contrôle et 206 éducateurs sportifs, après vérification de leurs qualifications et de leur honorabilité, se sont vus délivrer une carte professionnelle. Ce document est obligatoire pour encadrer une activité sportive contre rémunération.



En chiffres :

**48 800 € consacrés aux dispositifs « Citoyens du sport »
(+21% par rapport à 2015)**

**et en 2016 les associations sportives de la Marne ont bénéficié
de 887 000 € de subventions consacrées à des projets
de développement de la pratique sportive,
153 000 € au sein de cette enveloppe ont été dévolus
à des quartiers prioritaires**

Le schéma départemental des services en faveur des familles

Le schéma départemental des services en faveur des familles a été signé le 16 décembre 2016. Dans la Marne, l'élaboration de ce schéma a été le fruit d'une démarche partenariale conduite sous l'autorité du Préfet et coordonnée par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). L'ensemble de la démarche a été co-pilotée avec le Conseil département de la Marne, la CAF et la MSA en étroite collaboration avec la Direction des services de l'éducation nationale, la justice et l'Union Départementale des Associations Familiales.

8 axes stratégiques ont été définis :

Petite enfance :

- Assurer les conditions d'un équilibre territorial en matière d'accès aux modalités d'accueil tout en veillant à leur complémentarité et leur diversité
- Contribuer au développement qualitatif de l'offre d'accueil et prendre en compte les besoins d'accueil atypique
- Poursuivre et renforcer l'information, l'accompagnement et l'orientation des familles dans la recherche d'un mode d'accueil

Parentalité :

- Accompagner le développement d'une offre de soutien à la fonction parentale dans les territoires dépourvus
- Valoriser les actions de soutien à la fonction parentale existantes et soutenir les initiatives
- Créer les conditions favorables à la visibilité de l'offre de soutien à la fonction parentale
- Favoriser la mise en réseau, la formation et la compétence des acteurs
- Renforcer le partenariat tripartite école/acteurs de la parentalité/parents, instituer l'école comme un lieu ressource

En savoir plus :

<http://www.infoparents51.fr/>



L'accompagnement et l'insertion dans le logement

L'accompagnement vers et dans le logement des personnes et familles qui ne peuvent pas accéder sans aide à un logement ordinaire, est un outil fondamental de la stratégie d'accès au logement pour le plus grand nombre. Dans ce cadre, il convient de favoriser les dispositifs d'accompagnement et l'insertion dans le logement de personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique.

Aussi, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP) a mis en œuvre, au cours de l'année 2016, de nouveaux dispositifs d'accompagnement, qui viennent renforcer les actions déjà mises en place au cours des dernières années, comme le CHRS Hors les Murs.

Ces dispositifs couvrent aujourd'hui l'ensemble du département et les zones à forte concentration de publics en difficulté. Il s'agit de mesures d'intermédiation locative et de sous location du fait de la possibilité d'engager des baux glissants. Elles s'accompagnent d'un accompagnement social sur plusieurs mois et favorisent un accès au logement autonome tout en préservant sa pérennisation. Le ménage accède, ainsi à un logement autonome, en tant que sous-locataire d'une association.

Ces mesures sont de trois types :

- Mesures de proximité en faveur du maintien dans le logement : ces mesures consistent à accompagner les familles en impayés de loyer en organisant une prévention des expulsions de proximité. Cette action a été développée sur la commune d'Epernay, "Accompagnement et Prévention par l'Insertion pour le Logement" (APRIL) en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, d'un bailleur social et une association locale ;
- Accompagnements Vers et Dans le Logement AVDL : accompagnement sur 12 à 18 mois dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO) pour les ménages reconnus prioritaires au relogement par la commission DALO ;
- Actions d'accompagnement vers et dans le logement en faveur des publics présentant des difficultés psychosociales : une convention a été signée avec un bailleur et une association. L'accompagnement proposé repose sur l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (conseillère en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, infirmière, conseillère en insertion professionnelle, psychologue).





L'Etat dans la Marne

La rentrée Citoyenne

La circulaire du 7 juin 2016 portant sur la mise en œuvre des mesures issues du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril 2016 préconise la mise en place de conseils citoyens sur les quartiers politique de la ville.

Au cours de l'année 2016, une rentrée citoyenne a été organisée sur le plan national avec quatre semaines de rencontres des acteurs de la politique de la ville (adultes relais, conseils citoyens, associations locales) dans les territoires et à Paris.

Dans le département de la Marne, les rencontres territoriales des adultes relais ont été organisées par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJCS) à l'échelle infrarégionale le jeudi 13 octobre 2016 sur Reims. Une rencontre territoriale des conseils citoyens a été organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (DDCSPP) le 8 octobre à Châlons-en-Champagne et animée par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), la Ligue de l'enseignement et le centre social et culturel de Vitry-le-François. 37 conseillers citoyens, sur les 184 membres, ont participé à cette rencontre représentant les 11 conseils citoyens mis en place dans les quartiers prioritaires de Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims et Vitry-le-François dans le cadre du contrat de ville, au cours de l'année 2016.

Ce temps d'échange a permis de faire un premier partage d'expériences, de faire émerger des propositions d'optimisation de fonctionnement des conseils citoyens notamment en prévision de la rencontre nationale du 29 octobre 2016 à la Villette auxquels 9 conseillers citoyens ont souhaité participer.

En chiffres :

11 conseils citoyens
184 membres



Les valeurs de la République à l'École

L'École porte l'enseignement des valeurs de la République auprès des enfants de la Nation. Elle les fait devenir des citoyens libres et éclairés, en capacité d'exercer leur libre arbitre dans la société. Suite aux attentats de nouvelles instructions, complémentaires à celle déjà prises, ont réaffirmé cette priorité.

Les écoles et collèges ont poursuivi la mise en place de la réforme définie par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ils ont en particulier formalisé le parcours citoyen de chaque élève, constitué de l'enseignement moral et civique, du programme d'histoire, de l'éducation aux médias et à l'information, des activités du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté... Ils se sont aussi inscrits dans l'histoire du département en participant, entre autres, aux cérémonies patriotiques, en organisant des événements labellisés « Centenaire 14-18 ».

« **2016 - Année de la Marseillaise** » fut un temps fort pour les élèves de la Marne, à l'invitation du Préfet ils furent 300 à se retrouver au pied du moulin de Valmy, le 20 septembre, pour commémorer l'anniversaire de la bataille qui permit de proclamer la République. Ils ont pu découvrir la force de l'engagement citoyen en rencontrant les acteurs du monde de la défense et de la sécurité publique. Après avoir chanté la Marseillaise chaque classe présente s'est vue transmettre le drapeau d'une association d'anciens combattants dissoute pour le porter fièrement et dignement lors des grandes cérémonies de leur commune.



En chiffres :

**4 écoles, 2 collèges et
1 lycée ont reçu un drapeau.
Puis, en cours
d'année scolaire,
les 300 élèves participants ont
reçu cette plaquette dédiée à
cette journée exceptionnelle.**

« 2016, année de la Marseillaise »

mardi 20 septembre 2016

**Retour en images
sur votre journée
à Valmy**

1760 • Création de la ville de Valmy de la commune de Valmy, de la commune de Valmy, de la commune de Valmy et de la commune de Valmy.

1792 • Le 20 septembre 1792, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1792, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1792, le Congrès national se réunit à Valmy.

1793 • Le 20 septembre 1793, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1793, le Congrès national se réunit à Valmy.

1804 • Le 20 septembre 1804, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1804, le Congrès national se réunit à Valmy.

1830 • Le 20 septembre 1830, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1830, le Congrès national se réunit à Valmy.

1879 • Le 20 septembre 1879, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1879, le Congrès national se réunit à Valmy.

1918 • Le 20 septembre 1918, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1918, le Congrès national se réunit à Valmy.

1944 • Le 20 septembre 1944, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 1944, le Congrès national se réunit à Valmy.

2016 • Le 20 septembre 2016, le Congrès national se réunit à Valmy. Le 20 septembre 2016, le Congrès national se réunit à Valmy.

Édito

La Marseillaise, selon l'article 2 de notre Constitution, est un attribut de notre souveraineté, au même titre que la langue française, le drapeau tricolore et la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Écrite à Strasbourg en août 1792 par Rouget de Lisle, le chant de guerre pour l'Armée du Rhin a été initialement adopté par les bataillons de fédérés marseillais pesant leur marche pour rejoindre Paris.

Mais c'est ici, lors de la bataille de Valmy, qu'il est entré à jamais dans l'histoire de France pour devenir notre hymne national.

Chanter la Marseillaise, c'est renouer avec les symboles républicains, le drapeau, la devise, la figure de Marianne.

Denis Comas,
Préfet de la Marne

Bilan 2016

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DE LA MARNE

1 rue de Jessaint - CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne
tél : 03 26 26 10 10 • fax : 03 26 26 10 39
pref-contact@marne.gouv.fr
www.marne.gouv.fr

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE

Direction régionale des finances publiques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Direction régionale des affaires culturelles
Agence régionale de santé
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Groupement de gendarmerie
Direction départementale de la sécurité publique
Office national des anciens combattants et victimes de guerre

